

REGLEMENT CONCERNANT LES STAGES ORGANISES PAR L'A.C.S. « BABY » 3/6 ans ET 7/15 ans

Lorsque vous inscrivez votre enfant à un stage EVEIL organisé par l'Athlétic Club Salonais il vous appartient d'en connaître les conditions :

- ☺ Le dossier sera à retirer soit auprès
 - * du secrétariat du club
 - * de l'animatrice responsable des différents stages (Danielle pour les baby et Chantal pour les plus grands)
 - * sur le site du club (acsalon.com)

Vous devrez le ramener le plus rapidement possible, **les places étant limitées**, auprès, soit du secrétariat, soit de l'animatrice responsable

- ☺ Un dossier non complet ne sera pas considéré comme valide –

- ☺ Le règlement financier du stage se fera lors du dépôt de dossier –

- ☺ En cas de désistement volontaire, non justifié par certificat médical, moins de 8 jours avant le stage ou de non participation au stage, il ne sera procédé à aucun remboursement -

- ☺ L'enfant est inscrit pour la durée complète du stage - En cas d'absence d'une journée lors d'un stage, il ne sera procédé à aucune réduction ni à aucun remboursement -

- ☺ Si l'enfant est malade au cours du stage, il sera procédé au remboursement des journées d'absence sur présentation d'un certificat médical précisant que l'enfant ne doit pas être en contact avec d'autres enfants –

- ☺ Les vêtements des enfants devront être marqués à leur nom afin d'éviter les erreurs de sacs –

A Salon de Provence, le

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION

« Lu et approuvé »